



AMENDÉE LE 26 FÉVRIER 2019

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE MENSUELLE

COMITÉ D'ADMINISTRATION

DATE : 29 janvier 2019

HEURE : 9 :00

ENDROIT : Hôtel de Ville de Prévost, 2870 Curé Labelle

PROCÈS - VERBAL

INVITÉS PRÉSENTS

Paul Germain, président
Xavier-Antoine Lalande, vice-président
Viviane Dagenais, secrétaire
Jean-Guy Joubert, trésorier
Roger Hotte, administrateur MRC RDN
Linda Lalonde, administratrice
Pierre Daigneault, administrateur
Léna Bergeron, administrateur

INVITÉS ABSENTS

Louise Gallant, administratrice
Bruno Laroche, administrateur Viviane

Louise Bourgeois, directrice générale

PROCÈS-VERBAL

Le président souhaite la bienvenue, constate le quorum et ouvre l'assemblée, il est 9h05.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 29 JANVIER 2019.

Louise Bourgeois demande d'ajouter au varia les points suivants :

- g) Contrats de taxi (amendes)
- h) Achat d'ordinateur.

Résolution AR20190129.1

Jean-Guy Joubert propose l'adoption de l'ordre du jour avec les points rajoutés au varia.

Adoptée à l'unanimité

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2019

Résolution AR20190129.2

Roger Hotte propose l'adoption du procès-verbal tel que rédigé

Adoptée à l'unanimité

3. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2019

Rien à signaler.

4. CORRESPONDANCE

Lettre reçue du bureau du Ministère des Transports qui mentionne qu'en vertu du programme de subvention au transport adapté, une somme de 243,306\$ pour l'année 2018 est accordée.

Le nouveau conseiller politique aux Transports assure ce financement annuel jusqu'en 2020.

Une autre lettre de la direction générale des programmes d'aide au développement du transport collectif, volet II, section Transport collectif en milieu rural, informe que le ministère versera sous peu un montant de 100,000\$ équivalant à 50% de l'aide financière demandée pour 2018.

Madame Bourgeois nous informe qu'elle assistera le 30 janvier à une rencontre avec l'ATCRQ. Elle nous fera part des informations recueillies à la prochaine réunion.

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 23 JANVIER 2019, ADAPTÉ ET COLLECTIF

Résolution AR20190129.5

Linda Lalonde propose l'adoption de comptes à payer pour le collectif, du chèque 2393 à 2406 inclusivement et pour l'adapté du chèque 4986 au chèque 5018 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

6. ADOPTION DE L'ÉTAT COMPARATIF DU BUDGET DE JANVIER À DÉCEMBRE 2018.

Résolution AR20190129.6

Léna Bergeron propose l'adoption du budget tel que présenté

Adoptée à l'unanimité

7. VARIA

A) Projet d'amélioration de la desserte de transport collectif à Prévost

Reporté ultérieurement

B) Suivi de la réalisation du projet de mise place d'un service taxibus par la MRC RDN Vecteur V

Roger Hotte informe que les maires ont reçu le dépôt du rapport.

C) Suivi de la plainte de la maison ALOÏS

Louise Bourgeois nous informe d'une correspondance ayant eu lieu entre madame Chénier représentante du RUTAC et elle-même. Cet échange soulève la problématique de la reconduction d'un usager présentant un problème cognitif, entre le taxi et la porte de l'organisme en l'occurrence la maison Aloïs qui reçoit cette personne. Qui doit assumer cette responsabilité ?

Les personnes autour de la table y vont de leurs opinions pour en arriver au consensus suivant :

Considérant que la sécurité d'un usager ne doit pas se faire au détriment d'un autre usager, à savoir l'usager reconduit à la porte versus l'usager en attente dans le taxi.

Considérant que le conseil d'administration du TAC n'est pas habilité pour prendre position et décider qui a raison dans la problématique soulevée

Résolution AR20190129.7C

Xavier-Antoine Lalande propose que le CA invite les parties à trouver rapidement une solution adéquate pour la prise en charge dès l'accueil de ces usagers.

Le « Guide du client, service de transport adapté » du RTL, Réseau transport Longueuil peut donner un éclairage pour la résolution de ce conflit.

Adoptée à l'unanimité

D) Affaires juridiques.

i. Dossier des ressources humaines.

Paul Germain informe que la séance de conciliation a eu lieu.

De nouvelles informations ont permis aux parties d'en arriver à un règlement hors cour satisfaisant pour la plaignante et l'employeur.

Conséquemment dès la signature de l'entente, le dossier sera clos.

ii. Fusion Taxi St-Jérôme/Prévost

Pas de développement dans ce dossier.

E) Proposition de rabattement des taxis avec le futur autobus express Avila/Cartier à l'arrêt Avila.

Paul Germain est sensibilisé et ce sera prévu lors de la réalisation du futur service de Taxibus.

Sur cette information il est prématuré de formuler une proposition à ce jour.

F) Arrêt à la bibliothèque de Prévost

Une résolution de la Ville de Prévost a été envoyée à la direction générale du TAC.

Résolution AR20190129.7F

Xavier-Antoine Lalande propose l'implantation d'un arrêt du service TAC MRC RDN devant la Bibliothèque de Prévost, 2945 boul. Curé Labelle, Prévost

Adoptée à l'unanimité

G) Contrat de taxi (amendes)

Madame Bourgeois nous exhibe 4 à 5 plaintes reçues d'usagers qui ont été privés de leur service de transport le 24 janvier 2019. Le 24 janvier 2019, les conditions météorologiques étaient difficiles. Nous ne connaissons pas les raisons du chauffeur de taxi mais nous savons que ce dernier a négligé d'exécuter les transports qui lui étaient assignés le matin, entre 7h00 et 11h00.

Ce chauffeur n'a pas avisé le service de répartition ce matin du 24, il aurait semblé-t-il avisé par téléphone quelques clients.

Discussion de l'affaire de part et d'autre.

Résolution AR20190129.7G

Xavier-Antoine Lalande propose d'aviser le chauffeur concerné en ces termes :

« Le CA du TAC est informé de vos agissements du 24 janvier dernier. Nous considérons votre comportement déplorable et inacceptable.

Le CA espère que cette façon d'agir de votre part est exceptionnelle et que si tel comportement se reproduit, des mesures seront entreprises »

Adoptée à l'unanimité

H) Achat d'un ordinateur

Résolution AR20190129.7H

Pierre Daigneault propose l'achat d'équipement d'ordinateur selon la soumission pour le service du TAC du 16 octobre 2018 de CRM informatique.

Adoptée à l'unanimité

8. ADOPTION DE LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


Proposition AR20190129.8

Viviane Dagenais propose la fin de la séance, il est 10h30

Adoptée à l'unanimité

La prochaine réunion se tiendra à l'Hôtel de Ville de Prévost, 2870 boul. Curé Labelle le 26 février 2019 à 9h00.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.



PAUL GERMAIN
PRÉSIDENT



VIVIANE DAGENAI
SECRÉTAIRE